



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation au Bénin

Question au Gouvernement n° 2077

Texte de la question

SITUATION AU BÉNIN

**M. le président.** La parole est à M. André Villiers.

**M. André Villiers.** Le Bénin, ce pays de l'Afrique de l'Ouest bien connu pour son modèle démocratique exemplaire, connaît des soubresauts politiques qui ont défrayé la chronique dans les organes de presse. Sous prétexte de réformes institutionnelles, c'est à une véritable chasse aux opposants à laquelle on assiste : les uns après les autres, les nombreux acquis sociaux obtenus lors de la Conférence nationale de février 1990 sont supprimés, alors que cette conférence historique avait ouvert la voie à la démocratie dans plusieurs pays d'Afrique, après tant d'années de parti unique. En avril dernier étaient organisées des élections législatives dont avaient été exclus les partis d'opposition. Malgré les nombreux appels au dialogue et les médiations internationales, le scrutin du 28 avril dernier a été maintenu ! Le mécontentement du peuple s'est traduit par un taux d'abstention record avoisinant 80 %. Cela n'a pas empêché la Cour constitutionnelle de proclamer les résultats, répartissant les quatre-vingt-trois sièges de député entre les deux partis du Président. Des manifestations d'une violence jamais connue au Bénin ont alors envahi le pays ; pour endiguer la contestation, l'armée a tiré à balles réelles sur les manifestants, occasionnant une dizaine de morts et de nombreux blessés.

C'est dans ce climat de peur et de terreur que, le 1er mai, deux de nos compatriotes étaient pris en otage par des djihadistes au nord-ouest du Bénin : chacun de nous se souviendra que lors de l'opération de sauvetage, deux de nos soldats, officiers mariniers, membres du prestigieux commando Hubert ont perdu la vie, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I. – Mme Olivia Gregoire applaudit également.*) La situation politique qui prévaut aujourd'hui est préoccupante, non seulement parce qu'il s'agit d'un pays avec lequel la France a des liens historiques très forts mais surtout parce que le Bénin, où la France compte de nombreux ressortissants, était une référence en matière de démocratie sur ce continent.

Voilà pourquoi je souhaiterais savoir quelle est l'appréciation du ministère des affaires étrangères sur la situation au Bénin et quelles actions il pourrait mener pour que ce pays ne sombre pas dans un cycle de violences permanent ? Cette situation ne s'inscrit-elle pas dans la compétition qui voit s'affronter les grands blocs dont l'objectif est la redéfinition d'un ordre mondial qui exclurait la France du continent africain ? (*Applaudissements sur les bancs de groupe UDI-I et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Il est vrai que la France et le Bénin partagent une tradition de coopération forte depuis le retour de la démocratie en 1990. Et nous sommes très clairement préoccupés par la situation. La France, avec les autres États de l'Union européenne, a publiquement exprimé de vifs regrets concernant le déroulement des élections du 28 avril,

lesquelles, en raison de la façon dont elles se sont déroulées, ont conduit à des violences causant, vous l'avez dit, des morts et des blessés, ce que nous déplorons.

La France appelle très clairement au calme et à la retenue l'ensemble des parties. Ce n'est que dans un dialogue apaisé que les choses pourront avancer. Le Président Talon, le 20 mai, a fait un discours à la nation : il convient désormais que les mesures d'apaisement soient appliquées dans les faits. Le ministère des affaires étrangères suit la situation avec attention, et ce n'est pas une clause de style : nous le faisons avec nos partenaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Et le ministère suit aussi avec attention la situation lorsque des individus sont précisément menacés. À ce propos, M. Ajavon, un homme politique du Bénin, s'est vu octroyer l'asile par l'OFPRA il y a quelques jours. Cela montre que nous sommes à la hauteur de notre tradition d'accueil.

Cotonou, c'est aussi le symbole d'un partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Et l'accord de Cotonou prévoit, en son article 96, un processus de consultation, et aussi que les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit sont un pilier de notre coopération. La France forme le vœu que l'esprit de Cotonou, plus que jamais, continue à souffler. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et UDI-I.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. André Villiers](#)

**Circonscription :** Yonne (2<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2077

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 juin 2019](#)